

Jacques DELARUE

L'IDÉAL MISSIONNAIRE

DU PRÊTRE

D'APRÈS

SAINT VINCENT DE PAUL

LIBRAIRIE VINCENTIENNE ET MISSIONNAIRE
93, rue de Sèvres,
PARIS VI^e

1946

AVANT - PROPOS

À la différence de la plupart de ceux de ses contemporains qui se sont employés comme lui à la réforme du clergé, saint Vincent de Paul n'a laissé aucun ouvrage où il ait exprimé sa pensée sur le prêtre. Il ne nous reste de lui que ses lettres et ses entretiens à sa communauté ; encore ceux-ci ont-ils été recueillis à son insu. C'est là qu'au gré des circonstances l'occasion lui fut donnée de préciser son idéal du prêtre.

Parce que les textes qui expriment cet idéal sont épars dans les quatorze volumes où M. Coste a rassemblé tout ce qui nous reste du saint, il a paru bon de les grouper en un recueil pour les rendre plus abordables. Les nécessités d'une thèse ayant amené à les situer dans le contexte historique où ils s'encadrent, la pensée du saint y a sans doute gagné en relief et en originalité véritable. Mais il ne faudrait pas penser pour autant qu'il s'agit simplement de porter son regard sur un passé déjà lointain. Si les circonstances ont changé, la pensée du saint, profondément enracinée dans son expérience de l'homme, demeure actuelle et peut encore constituer pour notre temps une magistrale leçon de vie sacerdotale.

Puisqu'on a pu dire qu'aujourd'hui — comme au temps du saint — la France devait être considérée comme un pays de mission, une formation authentiquement missionnaire apparaît nécessaire non seulement pour quelques spécialistes mais pour tout prêtre ; pour acquérir une telle formation, on aura profit à se tourner vers saint Vincent de Paul qui sera un guide sûr et équilibré dans ce retour à une conception évangélique et apostolique du sacerdoce. [9]

L'IDÉAL MISSIONNAIRE DU PRÊTRE

D'APRÈS

SAINT VINCENT DE PAUL

PRÉLIMINAIRES

Pour donner à la pensée de saint Vincent de Paul sur le sacerdoce sa véritable portée, il faut d'abord la situer dans le cadre historique où elle s'est présentée. Elle prend place en effet dans l'admirable renaissance qui renouvela l'Église de France au XVIIe siècle, et il ne faut pas l'en séparer ; elle en est un des éléments, mais elle n'est évidemment pas le seul et saint Vincent lui-même avec son humilité proverbiale aurait été le premier à souligner le bien qui s'est fait en dehors de lui en ce domaine, et à reconnaître ce qu'il devait à l'influence ou à l'exemple de ses contemporains¹.

Cette renaissance catholique française n'est que l'extension à la France du mouvement de réforme dont la révolte de Luther fut l'occasion pour l'Église ; celle-ci, dès le seizième siècle, par le concile de Trente et par la création ou le renouvellement d'importants ordres religieux, avait marqué [10] sa volonté efficace de retrouver la pureté de son message et la sainteté de ses institutions. Ce mouvement avait été retardé en France par de longues et sanglantes luttes religieuses², mais, le moment venu, il se produisit avec un éclat remarquable, non par l'action exclusive ou principale d'un homme ou d'une institution, mais par un admirable concours de vocations diverses collaborant à la réalisation d'une même œuvre de redressement.

Or, ce qui caractérise cette œuvre, c'est qu'elle est avant tout une œuvre sacerdotale : ce sont des prêtres qui en ont été les instruments, et ils l'ont été principalement en s'employant à réformer, à sanctifier le clergé, et finalement surtout à le former dans les séminaires ; et si, pour cela, ils ont été amenés à se grouper en congrégations, ils ont prétendu ne former que de simples sociétés de prêtres, n'étant liés par d'autres obligations que «celles de leur baptême et de leur sacerdoce»³. Sans doute, la réforme opérée dans les autres pays ne méconnaissait pas cet élément décisif de relèvement que constitue un bon clergé : le concile de Trente avait institué les séminaires, et sainte Thérèse avait donné comme mission à ses carmélites de prier pour les prêtres ; mais nulle part on n'avait aussi étroitement lié l'œuvre de réforme nécessaire [11] au redressement du clergé, à la sanctification des prêtres⁴.

L'urgence de la tâche justifiait d'ailleurs amplement l'importance qui lui était donnée. L'état déplorable du clergé de France à cette époque nous est connu principalement par les œuvres de ceux qui se sont attachés à y remédier et par leurs biographes ; si parfois la noirceur un peu systématique

¹ Qu'aurait-il pensé du titre que lui donne un de ses fils, son plus récent biographe : «*Le grand saint du grand siècle*» ?

² Suivant le mot de Henri IV, c'est la France qui devint le lieu du conflit et qui «fournit la salle de danse» .

³ C'est la formule des Oratoriens, des Sulpiciens, des Eudistes ; les nicolaïtes ne constituent qu'une communauté de prêtres ; saint Vincent de Paul sera le seul à introduire finalement des vœux dans sa congrégation.

⁴ «C'est un fait unique dans l'histoire de l'Église que cet effort de notre dix-septième siècle pour réorganiser l'éducation du clergé» . (Goyau : *Histoire religieuse de la France*, p. 236.) Ceci ne veut pas dire qu'il faille méconnaître l'important mouvement religieux qui s'est produit en France à la même époque (cf. op. cit. p. 210-230) ; mais tandis qu'il semble que l'influence des ordres religieux ait souvent joué le rôle décisif dans d'autres pays, en France, c'est la perspective du sacerdoce qui est au centre du renouveau catholique.

du tableau nous fait redouter quelque exagération chez l'un ou l'autre d'entre eux⁵, l'ensemble de leurs témoignages convergents ne peut être récusé et nous découvre un état de choses dont nous avons peine à nous faire idée. La connaissance de cette situation nous permettra de mieux comprendre la portée des enseignements adressés par saint Vincent de Paul aux prêtres de son temps.

Il semble que le mal provenait principalement [12] des conditions dans lesquelles le clergé se recrutait. Le concordat de 1516 en mettant à la disposition du roi la nomination aux charges et bénéfices ecclésiastiques avait fatalement abouti à de graves abus : il était commode pour le souverain de disposer de ces emplois pour reconnaître les services que lui rendaient certains de ses sujets ; et d'autre part les revenus qui s'y trouvaient attachés constituaient un dangereux attrait pour ceux qui étaient plus avides de biens et de dignités que de piété ; il en résultait que certaines fonctions ecclésiastiques de premier plan étaient devenues un véritable bien de famille et que les âmes les moins faites pour la vie sacerdotale s'engageaient dans les ordres⁶ : «Les personnes de qualité aspiraient bien par ambition aux dignités ecclésiastiques, mais il ne s'en voyait point qui se portassent à la prêtrise par piété»⁷. [13]

Contre de tels abus, saint François de Sales protestait déjà avec dignité : «Si j'avais de la créance près les grands, je préférerais la conscience à la science et à la qualité de la maison ; aucun n'aurait charge dans l'Église, qui ne fût déchargé des vices qui l'ont ébranlée. Je distribuerais les dignités à ceux qui les fuient, et non pas à cela qui les suivent ; mais je n'avancerais pas, comme fit un roi de France, un prêtre qui dormirait en l'Église. Tous ces poursuivants qui cherchent leur fortune au domaine de Jésus-Christ témoignent manifestement qu'ils en sont incapables et coupables d'ambition»⁸. Après lui, Bourdoise reprend sévèrement ces audacieux : «C'est une demande que ne manquent quasi jamais de faire ceux à qui on présente une cure, savoir : que vaut-elle ? Or à ceux-là on ne peut guère manquer de faire cette réponse, à savoir qu'elle pourrait bien valoir l'enfer à ceux qui font de telles demandes, qui sont plutôt le témoignage d'un esprit avaricieux que zélé pour le salut des âmes de la cure»⁹.

La perspective des âmes à sauver était en effet bien éloignée d'une telle conception des dignités ecclésiastiques ; le plus souvent ceux qui s'en étaient ainsi attirés la charge la transmettaient à quelque remplaçant tandis qu'eux-mêmes [14] allaient vivre à la cour ; mais fréquemment celui qui restait sur place en était incapable ou indigne : «Il ne se trouve que trop de curés, s'exclame Bourdoise, qui abandonnent à la garde et au gouvernement d'un vicaire les âmes de toute leur paroisse, auquel ils ne voudraient pas confier leur bourse, ni la clé de leur cabinet, non pas même

⁵ Ainsi Amelotte, auteur de la vie du P. de Condren fait un tableau célèbre et souvent cité (v. g. Bremond, op. cit. p. 165-167) de l'état méprisable du clergé avant l'Oratoire, mais il le fait suivre d'une peinture tellement idéalisée du renouveau dû à cette institution qu'il invite à nuancer le noir tableau du début. (*Vie du P. de Condren*, II, 95 sq).

⁶ C'est ainsi que, pour se limiter à la famille de Gondi où saint Vincent de Paul fut précepteur, un véritable monopole s'était établi en vertu duquel pendant des années le titulaire du siège épiscopal de Paris fut un Gondi, et que le terrible élève de saint Vincent de Paul, le jeune Paul de Gondi, devint prince de l'Église et cardinal.

⁷ Amelotte, op. cit. II, 96 ; cf. ibid. I, 49 : «C'est l'intérêt particulier ou celui des familles, et non pas celui de l'Église, qui lui donne des époux... on a la bouche au ciel et le cœur à l'ambition, à l'argent et aux vanités de la terre ; enfin ce n'est plus le Saint-Esprit ni l'Église qui choisissent la plupart des prêtres, c'est la précipitation, la décharge, le repos, le bénéfice qui les attire.»

De même saint Jean Eudes, dans le «*Bon Confesseur*», flétrit ceux qui se portent aux ordres par calcul d'avarice et d'ambition, «pour être exempts de tailles et d'impôts, pour satisfaire aux inclinations intéressées des parents, pour décharger leurs familles.» (cité par Pioger, *Un orateur de l'école française, saint Jean Eudes*, p. 305). Nous verrons que c'est par ce biais que saint Vincent de Paul a été orienté par son père vers l'état ecclésiastique.

⁸ *Œuvres complètes*, éd. Annecy, t. XXIII. p. 399.

⁹ *L'idée d'un bon ecclésiastique, ou les sentences chrétiennes et cléricales* de Messire Adrien Bourdoise, Paris 1664, p. 51-52.

celle de leur cave !»¹⁰ Bien des évêchés n'avaient jamais la visite de leur pasteur ; lorsque Richelieu fut nommé évêque de Luçon, il y avait soixante ans que le titulaire de ce siège n'y avait pas paru.

De cette situation résultait une nette division du clergé en deux catégories : le haut clergé vivant dans le monde, à la cour ou sous l'influence immédiate des grands, et le bas clergé vivant dans les campagnes, souvent misérable et ignorant, partageant étroitement les rudes conditions de vie et les fréquentes tribulations du pauvre peuple¹¹. Dans l'un et l'autre cas, les prêtres [15] étaient étroitement mêlés au monde et perdaient de vue leur caractère d'hommes de Dieu.

Pour être mêlé aux puissants de ce monde, le clergé de la cour n'en était pas plus honoré ; trop souvent au contraire il était réduit dans les maisons princières à un rôle subalterne incompatible avec la dignité sacerdotale : «Les grands, dit Amelotte, tenaient leurs prêtres parmi leurs plus petits serviteurs ; c'étaient les valets de leurs maisons ; et ceux qui rendaient les hommes participants de la table de Dieu n'étaient pas dignes d'être conviés à la leur»¹². Saint Vincent de Paul qui parlait d'expérience donne des détails humiliants sur cette situation : après le repas des maîtres qu'il avait béni mais dont il n'avait été que le spectateur, l'aumônier se mettait à la table des domestiques où il ne venait qu'en second après le maître d'hôtel¹³.

Mais le plus grave inconvénient de la situation du haut clergé était l'esprit de mondanité [16] qui se traduisait non seulement dans le costume¹⁴ mais dans la manière de vivre. Bourdoise qui devait s'employer à restaurer la fidélité aux exigences de l'Église nous révèle la généralité de ce désordre : «Il n'y a quasi point en ce siècle d'ecclésiastique si spirituel, et tel qu'il soit, dont la vie, l'habit et les emplois soient conformes aux règles et canons de l'Église. Chacun d'eux fait à sa tête ; très peu, pour ne point dire aucun, sont obéissants et déferents aux ordres de l'Église. Vous ne voyez guère d'ecclésiastiques qui ne suivent aussi promptement les modes du monde en habits, en meubles et autres choses, comme s'il y avait commandement de s'y conformer ; mais est-il question d'obéir aux lois et canons de l'Église, et de se conformer aux volontés et ordonnances qu'elle leur fait avec tant d'autorité, il faut employer les menaces de péché mortel, d'irrégularité, de privation de bénéfice, etc. et encore peu se trouvent-ils qui s'y veuillent assujettir et les pratiquer¹⁵».

Le bas clergé, lui aussi, souffrait d'être trop étroitement mêlé au peuple dont il avait la charge ; au lieu de l'aider à bien vivre, souvent il en partageait les vices, les excès et la saleté. De

¹⁰ Ibid. p. 56.

¹¹ Cette situation constituait un véritable scandale pour ceux qui jugeaient l'Église de l'extérieur ; et un hérétique rencontré par Vincent lui affirma que c'était l'unique obstacle à sa conversion : «D'un côté, disait-il, on voit les catholiques de la campagne abandonnés à des pasteurs vicieux et ignorants, sans être instruits de leurs devoirs, sans que la plupart sachent seulement ce que c'est que la religion chrétienne ; et d'un autre, l'on voit les villes pleines de prêtres et de moines qui ne font rien ; et peut-être que dans Paris il s'en trouverait dix mille, qui laissent cependant ces pauvres gens des champs dans cette ignorance épouvantable par laquelle ils se perdent. Et vous voudriez me persuader que cela soit conduit du Saint-Esprit ! Je ne le croirai jamais.» (*Saint Vincent de Paul, Entretiens*, XI, 84).

¹² Amelotte, *Vie du P. de Condren*, t. II, p. 90.

¹³ Saint Vincent de Paul déplore cette situation de fait et s'efforce d'y remédier en donnant des conseils de sagesse et d'expérience à ceux qui s'y trouvent exposés. (Entretien sur l'emploi d'aumônier auprès d'un grand, XI, 25-28.) Bourdoise, lui, proteste et accable ceux qui s'abaissent à de telles fonctions : «Est-ce merveille si en cour on se sert d'un aumônier comme d'un valet, et si on abuse ainsi de sa qualité, puisque lui-même se met ainsi au rang des domestiques quand il dit qu'il a l'honneur d'appartenir à Monsieur le Marquis tel et à Madame la Duchesse telle, ô quelle lâcheté !» (op. cit. p. 22). L'un et l'autre peignent bien par leur réaction en présence d'un même abus.

¹⁴ «Leurs couronnes étaient effacées, ils craignaient de porter leurs habits, comme s'ils n'eussent fait qu'exciter la raillerie publique.» (Amelotte, op. cit. t. II, p. 96). À l'ordination de 1626, à Paris, parmi un très grand nombre de jeunes gens qui se présentèrent à la tonsure, il n'y en eut, malgré les avertissements des curés, qu'un seul qui parut en soutane, et c'était un clerc du diocèse de Beauvais, formé à Saint-Nicolas. (Schoenher, *Histoire de saint Nicolas* p. 100-101).

¹⁵ Bourdoise, op.cit., p. 26-27.

tous côtés viennent les témoignages [17] qui illustrent la phrase d'Amelotte souvent citée : «Le nom de prêtre était devenu synonyme d'ignorant et de débauché¹⁶».

Dans toutes les décisions synodales prises pour son diocèse de Genève, saint François de Sales devait mentionner avec une insistance sans cesse accrue l'interdiction faite aux prêtres de fréquenter habituellement les cabarets¹⁷. Un autre évêque faisait part de sa tristesse à saint Vincent de Paul : «J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse, il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel et qui n'ont aucune vocation¹⁸» .

Et plus tard, vivant au milieu : du clergé normand, saint Jean Eudes devait encore flétrir [18] en termes accablants les excès de table : «C'est un vice de bête et de pourceau, et qui par conséquent est extrêmement contraire à la sainteté et à la dignité d'un prêtre»¹⁹.

Mais plus encore que les défauts du peuple, le bas clergé partageait sa misère. Parfois il cherchait à y remédier par quelque métier lucratif ; mais là encore il s'abaissait souvent à des travaux auxquels un prêtre ne peut pas s'appliquer sans s'avilir ; saint Jean Eudes nous parle de prêtres qui exerçaient «l'office de procureur dans une maison séculière, de médecin, de chirurgien, de marchand, de tavernier et de joueur de farces»²⁰. Déjà saint François de Sales avait dû recommander à ceux de ses prêtres qui vendaient leur vin de «ne pas permettre que le vin soit bu dans les chambres de leur maison» , transformant leur presbytère en débit de boissons²¹.

Il arrivait même que la misère ou la dévastation de leur région poussait des prêtres à venir chercher refuge à Paris ; là, ne pouvant toujours subvenir à leurs besoins, ils erraient et venaient à la porte des églises, sollicitant la préférence des fidèles pour la célébration des messes, offrant leur ministère au rabais, parfois même mendiant ouvertement²². [19]

Surtout, la conséquence la plus désastreuse de leur misère - il est vrai qu'on ne rencontrait pas cet abus seulement chez les ecclésiastiques qui étaient dans la nécessité - c'est que toutes les fonctions de leur ministère leur étaient un prétexte à demander de l'argent. Ils ne se contentaient pas de tirer le plus grand profit possible des bouts de cierge qu'ils faisaient brûler aux enterrements et services²³, ils faisaient payer la communion et la confession. Dès le premier synode que tient saint François de Sales après son élévation au siège épiscopal de Genève, il doit agir avec la plus grande énergie : «Nul ecclésiastique ne demandera sous aucun prétexte qu'il soit, tant pieux et dévot puisse-t-il paraître, aucun argent pour l'exhibition de la très sainte communion ni directement ni indirectement en quelque sorte que ce soit, sous peine d'être châtié exemplairement»²⁴. Et l'un des

¹⁶ Amelotte, op.cit. t. II, p. 96.

¹⁷ Saint François de Sales, Œuvres complètes, éd. d'Anancy, t. XXIII : synode de 1603, p. 268 ; synode de 1605, p. 306 ; et surtout synode de 1617, p. 394, où il insiste tout particulièrement : «Pour remédier autant que nous pouvons aux grands scandales que plusieurs ecclésiastiques donnent au peuple chrétien par la fréquentation des tavernes, méprisant les défenses auparavant faites ...»

Peu avant son accession à l'épiscopat, un légat du Pape, le cardinal de Médicis, envoyait au Souverain Pontife le compte rendu suivant : «Sur cent quarante évêchés, il y en a quarante-trois dépourvus de titulaires. Plusieurs prélats qui étaient enclins au schisme sont revenus. Il n'y en a pas beaucoup d'intelligents ; la plus grande partie ne se rasant jamais ; ils sont très négligents pour les ordinations, et de là viennent tant de prêtres ignorants et mendiants, sans titre, tant de personnes entrées dans les ordres et sans préparation. Comme ils sont prêtres, ils confessent sans autre approbation de l'Ordinaire. (Cité par Coste, *saint Vincent de Paul*, I, 39).

¹⁸ Cité par Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv. I, chap. XXIII (t. I, p. 142).

¹⁹ Saint Jean Eudes : *Mémorial de la vie ecclésiastique* cité dans Pioger, op.cit. p. 315.

²⁰ Saint Jean Eudes, Œuvres complètes, IV, 330 : cité dans Pioger, op.cit. p. 309.

²¹ Synode de 1617 dans Œuvres complètes, t. XXIII, p. 396.

²² Saint Vincent de Paul eut à plusieurs reprises l'occasion d'intervenir pour retirer ces malheureux de leur détresse. Cf. Abelly, op.cit. liv. III, chap. XXVI (t. IV, p. 55).

²³ Saint François de Sales doit en régler minutieusement l'usage dans ses ordonnances épiscopales pour éviter les abus ; cf. t. XXIII, p. 405 (12 avril 1606) et 419 (20 mai 1616).

²⁴ Œuvres complètes, t. XXIII, p. 269.

premiers actes de M. Olier nommé curé de Saint-Sulpice sera d'interdire aux prêtres de cette paroisse de demander aucun argent pour la distribution de la sainte communion et l'audition des confessions²⁵. Lorsqu'en 1666 saint Jean Eudes publiera *«Le bon confesseur»*, il jugera encore nécessaire d'y insister en faisant ressortir les graves inconvénients de cet abus : «Ne prendre point l'argent de personne, ni autre chose, parce qu'il en procède plusieurs mauvais effets. Cela est cause que les pauvres ne viennent pas [20] si facilement à la confession. Cela affaiblit beaucoup la force et la vigueur d'esprit qui est nécessaire au confesseur pour exercer dignement cette fonction, pour parler librement aux pénitents, pour leur faire voir l'énormité de leurs péchés, pour leur imposer des pénitences salutaires, et pour les obliger à faire ce qu'ils doivent. Cela fait que le confesseur se précipite et se hâte de confesser beaucoup de personnes afin de gagner davantage»²⁶.

À ces graves défauts s'en ajoutait un autre, peut être encore plus dommageable aux âmes, l'ignorance ; le bas clergé en, effet n'était pas mieux préparé que les titulaires des bénéfices au ministère des âmes dont il devait pourtant accomplir les fonctions. La plupart des prêtres, à quelque degré qu'ils appartiennent, étaient parvenus au sacerdoce sans préparation : «On passe en un moment ou de la cour, ou de la guerre, ou du commerce à l'autel et on a plutôt le calice à la main qu'on n'a la tonsure sur la tête»²⁷.

Les prescriptions du concile de Trente sur les séminaires n'étaient pas encore appliquées en France et les quelques essais qui en avaient été tentés au seizième siècle n'avaient eu qu'une existence éphémère²⁸. Chaque prélat consécrateur exigeait la préparation qu'il jugeait opportune, et elle n'était jamais considérable, même de l'a part des meilleurs : à la date où saint Vincent de Paul inaugurerait les exercices des ordinands à Beauvais, le saint évêque de Comminges, Donadieu de Griot, se contentait d'exiger des ordinands de son diocèse qu'ils prennent soin de se réserver l'après-midi de la veille de l'ordination pour s'y «préparer sans presse» par une confession générale ; vers trois heures, ajoute son biographe, il leur faisait adresser «par une personne de savoir et de piété une exhortation sur le sujet des ordres ; et le soir, il envoyait ses principaux officiers qui parcouraient les maisons où logeaient les ordinands, et si l'on en trouvait quelques-uns dans le jeu et dans la débauche, comme il ne se fait que trop souvent ès lieux où l'on n'use pas de cette exacte discipline, ils étaient renvoyés pour cette fois»²⁹.

Parfois la piété des ordinands les portait à une préparation un peu plus prolongée, et Amelotte s'en édifie : «C'est la coutume de ce siècle même, auquel toutes les boucles de la discipline, pour parler le langage des anciens, se sont relâchées, et où l'esprit et la grâce du sacerdoce sont le moins connus, que ceux qui ont quelque sentiment de piété, et qui ne viennent pas aux saints ordres comme à un métier ou un asile, de l'oisiveté, mais comme à la religion de l'Église, s'y préparent par une retraite de quelques jours et disent du moins un peu adieu au monde, pour se revêtir d'une dignité du ciel»³⁰.

À Paris, selon les décisions synodales de 1608, il suffisait pour accéder aux ordres mineurs [22] d'avoir un témoignage de son curé et de ne pas ignorer le latin : pour recevoir les ordres sacrés, il fallait en principe se mettre pendant un mois sous la direction de son curé ; et pour être prêtre, on devait connaître l'administration des sacrements et être capable d'enseigner aux fidèles les vérités nécessaires au salut³¹.

²⁵ Pounat : *Jean-Jacques Olier*, p. 138.

²⁶ *Le bon confesseur*, chap. V (Œuvres choisies, VI, p. 379).

²⁷ Amelotte, op.cit. t. I, p. 49.

²⁸ Cf. Degert, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, tome I.

²⁹ Molinier, *La vie de M. Donadieu de Griot, évêque de Comminges*, Paris, 1639 ; cité par Degert, op.cit. t. I, p. 147.

³⁰ Amelotte, op.cit. t. I, p. 246-247.

³¹ D'après Schoenher, op.cit. p. 102.

Contre cette absence de préparation proportionnée même lorsqu'il y avait réellement vocation, Bourdoise s'élevait avec sa véhémence habituelle : «Il y a un certain aveuglement et une ignorance horrible qui paraît très souvent en ce temps, même par la persuasion des directeurs, à savoir qu'un homme mondain qui a passé sa jeunesse et la meilleure partie de sa vie dans les vanités, plaisirs, et quelquefois avec scandale, et qui aurait besoin pour se sauver de faire une longue pénitence, et quelquefois publique, se jette effrontément dans l'état ecclésiastique, pour (se disent-ils) faire pénitence, s'humilier et réparer ainsi les désordres de leur mauvaise vie passée, célébrant journellement la sainte messe avec des ornements pompeux et magnifiques³², et en peu de temps monter en chaire, pour enseigner aux autres ce qu'ils n'ont jamais pratiqué, qui devraient se cacher un long temps pour pleurer leurs péchés et rentrer, en ce faisant, dans l'innocence qu'ils avaient perdue»³³.

Mais ce qui était plus grave que le scandale, atténué par la fréquence de cet usage, c'est que ce manque de préparation et l'ignorance qui en résultait rendaient un grand nombre de prêtres incapables d'appliquer efficacement les bienfaits de leur ministère.

Cette ignorance était telle parfois dans les campagnes qu'on rencontrait des prêtres complètement illettrés ; Bourdoise nous en donne un pittoresque témoignage : «Mon bon homme parrain autrefois me disait : Adrien, entre autres choses, il te faut bien apprendre à lire pour bien chanter à l'Église, car c'est une belle chose quand un prêtre sait lire et écrire. Voilà l'état du clergé de mon jeune temps !»³⁴ Sans atteindre partout ce degré absolu, l'ignorance était souvent assez profonde pour mettre en cause la validité des Sacrements ; les comptes rendus des tournées pastorales d'évêques zélés en témoignent ; voici ce qui résulta de l'une d'elles vers 1619 : «Le plus grand fruit de cette visite fut l'instruction des prêtres qu'on trouva si ignorants dans quelques villages, [24] qu'il y en avait qui donnaient l'absolution avec *l'Ave Maria*, croyant qu'avec le signe de la croix toutes les paroles avaient la vertu d'absoudre»³⁵. C'est pour la même raison que dès le début de son épiscopat saint François de Sales avait dû rappeler à ses prêtres la formule d'absolution³⁶. Mais le témoignage le plus accablant est celui de l'archevêque de Bourges dans une lettre écrite à Bourdoise vers 1643 : «Les prêtres sont dans une ignorance effroyable. De quarante confesseurs, il n'y en pas six qui savent quand le mensonge est mortel ou véniel. Il y en a qui n'entendent pas un mot de latin, et d'autres qui ne savent pas lire.

On a trouvé des prêtres qui ne savaient pas les principaux mystères de la religion. Il y en a qui ne peuvent dire ce qu'ils font quand ils disent la messe, qui, par conséquent n'ont aucun respect

³² Bourdoise poursuivait impitoyablement même chez les meilleurs la moindre distinction dans l'exercice du culte ; Descouraux, son biographe, nous le montre à propos d'un des premiers membres de la communauté alors en formation : le jeune Compaing avait «une fort belle chapelle, c'est-à-dire un calice, des burettes, un bassin et une croix de vermeil, des chandeliers d'argent et des ornements très propres, et on apportait tout cela comme en cérémonie toutes les fois qu'il disait la messe. M. Bourdoise en murmurait assez haut, comme si le Dieu de M. Compaing n'était pas le même que celui que nous servons.» (cité par Schoenher, p. 65), Sa conception de la pauvreté ecclésiastique ne comportait pas de nuances : ayant acheté une propriété avec un beau jardin, trop propre par conséquent pour convenir à de pauvres prêtres, il fit retirer les fleurs, détruire les parterres, ôter les peintures de la maison, et ne laissa que ce qui était absolument nécessaire (Ibid. p.70). Saint Vincent de Paul, lui aussi, refusait par humilité de mettre de beaux ornements.

³³ Bourdoise, op.cit. p. 19-20.

³⁴ Bourdoise, op.cit. p. 78.

³⁵ Cloyseau cité par Joly : saint Jean Eudes, p. 18.

³⁶ Synode du 2 octobre 1603 ; *Œuvres complètes*, XXIII, p. 271-272. Au moment où saint Vincent de Paul arriva chez les Gondi, Madame de Gondi s'était fait copier la formule de l'absolution sur une feuille qu'elle faisait lire par le prêtre lorsqu'elle allait se confesser à la campagne, car elle avait remarqué que celui-ci, humble desservant de village, marmonnait n'importe quoi au moment de l'absolution.

pour ce saint mystère et qui mettent dans le tabernacle des bouts de cierge, de la bougie, de l'argent et des papiers avec les saintes hosties»³⁷.

Les conséquences de cet état de choses étaient redoutables pour les âmes : nombre de prêtres étaient incapables d'accorder le pardon de leurs fautes à ceux qui venaient s'adresser à eux, et les populations confiées à leurs soins demeuraient indéfiniment dans leurs péchés ; cette découverte bouleversa saint Vincent de Paul le jour où il prit contact avec le ministère des campagnes sur les terres de Madame de Gondi, et c'est là qu'il découvrit l'urgence de la tâche du relèvement sacerdotal. Et Bourdoise de son côté faisait gravement réflexion sur une situation si lourde de conséquences pour le salut éternel des fidèles : «C'est une chose déplorable que les choses les plus nécessaires au salut des âmes... par exemple de servir de vicaire à Messieurs les Curés de la campagne, instruire la jeunesse dans les petites écoles, prendre emploi sous Messieurs les Curés des villes et des champs en qualité de prêtres habitués en leurs paroisses, pour leur aider à porter le pesant fardeau qu'ils ont sur les épaules, lesquels trois emplois sont d'autant plus nécessaires qu'ils touchent de plus près et plus immédiatement les âmes ne soient ordinairement remplis que par les moins vertueux, lettrés et qualifiés du clergé, au grand dommage des pauvres âmes, pour lesquelles le Fils de Dieu, tout grand Seigneur et le plus habile qui fût sur la terre, n'a point dédaigné de descendre du ciel en terre et dire de soi-même que son Père l'avait envoyé pour évangéliser les pauvres»³⁸. [26]

On comprend dans de telles conditions que Dieu ait inspiré à ceux qui devaient contribuer le plus puissamment au relèvement de l'Église de France l'œuvre de la formation et de la sanctification du clergé comme la tâche première qu'ils avaient à accomplir. Avant d'aborder saint Vincent de Paul, il convient de nommer ceux qui s'y sont employés avec lui et à qui nous aurons souvent l'occasion de le comparer.

Sur ce point comme sur les autres, saint François de Sales joue le rôle d'un précurseur ; précurseur modeste d'ailleurs, s'il faut en croire l'humble aveu qu'il en fit lui-même à Bourdoise. Celui-ci, conquis par une prédication faite par le saint à l'occasion de sa venue à Paris en 1619, était venu le trouver pour lui prouver la nécessité qu'il y avait de réformer le clergé, et lui dit même «qu'il était surpris de ce qu'un évêque à qui Dieu avait donné de si grands talents s'employait presque uniquement à la conduite des personnes du sexe. - J'avoue, répondit le saint sans s'offenser de cette liberté, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de former de bons prêtres. J'y ai travaillé moi-même assez longtemps et j'ai eu la consolation [27] de voir un bon prêtre ; mais je n'ai pu parvenir à en faire un second, et, je n'ai pensé aux filles de la Visitation que lorsque j'ai eu perdu toute espérance de réussir à l'égard des ecclésiastiques»³⁹.

À vrai dire, c'est surtout en tant qu'évêque de son diocèse que saint François de Sales contribua au redressement du clergé. Tout d'abord, voulant enrayer les recherches de bénéfices, il

³⁷ Cité par Schoenher, op.cit. p. 14-15. Descouraux donne un tableau semblable des églises du diocèse de Rouen, la même époque : Les Églises étaient pires que des maisons profanes, sales, pleines d'araignées et de poussière, sans linge, sans ornements, couvertes de chaume, parfois sans tabernacles, le Fils de Dieu logé en des ciboires de cuivre tout verdissés et à demi pourris ; les hosties quelquefois pleines de vers et mangées des souris !» (cité *Ibid.* p. 15).

Un autre exemple montre à quel point les âmes étaient victimes de cette situation ; il nous est donné par un des premiers biographes de saint Jean Eudes : «Quand quelques fidèles plus éclairés ou plus dévots voulaient quelquefois approcher des sacrements un peu plus souvent que les autres, ou bien les prêtres les rebutaient sous prétexte qu'ils avaient d'autres affaires, ou ils se moquaient d'eux, leur demandant avec une sorte d'ironie s'ils étaient malades, ou ce qui pouvait les presser tant d'y recourir. » (Martine cité par Pioger, op.cit. 314).

³⁸ Bourdoise, op.cit. p. 24-25.

³⁹ Sur quoi Bourdoise se lamente : «O qu'il est facile de conférer le sacrement de l'ordre, mais qu'il est difficile de rendre les clercs dignes de le recevoir.» Puis, faisant réflexion naïvement : «Rien ne m'a jamais tant étonné, ajoute-t-il, que de voir qu'un tel homme n'ait pu venir à bout de former deux bons prêtres.» (Descouraux dans Schoenher p. 511).

exigea de tous ceux qu'il ordonnait ou tonsurait l'engagement d'avancer dans les ordres⁴⁰. Puis, outre les mesures disciplinaires que nous avons eu l'occasion de mentionner, il s'efforça de donner ou de rendre à ceux de ses prêtres qu'il l'avaient perdu le sens de la grandeur de leur sacerdoce ; l'un d'eux témoignera qu'il insistait sur «l'excellence de la dignité sacerdotale, et avec des paroles si prenantes [28] qu'il excitait son clergé à en faire plus de cas qu'il n'avait accoutumé de le faire»⁴¹.

Enfin il s'employa à les former à leur ministère, tout spécialement à leur rôle de confesseurs, en leur donnant ses «avertissements aux confesseurs» et ses «avis aux confesseurs et directeurs pour discerner les opérations de l'Esprit de Dieu et celles du malin esprit dans les âmes»⁴². On peut y joindre sa lettre à Monseigneur Frémiot, archevêque de Bourges, sur la prédication⁴³. Mais il semble [29] qu'on puisse affirmer que son action en faveur du renouveau du clergé dépassa l'influence de ces quelques opuscules : l'ensemble de ses œuvres spirituelles, et tout particulièrement son «*Introduction à la vie dévote*» en manifestant que la sainteté n'était pas liée à la vie dans les cloîtres et à l'état religieux, préparèrent le renouveau du clergé séculier, des prêtres qui, en tant que prêtres, quoique dans le monde, se sentiraient tenus à une perfection supérieure à celle des religieux⁴⁴.

Mais le véritable initiateur de la réforme du clergé français au début du dix-septième siècle est le Cardinal de Bérulle, à la fois par ce qu'il a réalisé lui-même et par l'influence qu'il a exercée.

Ce qu'il a réalisé, c'est la Congrégation de l'Oratoire, c'est-à-dire une société de prêtres s'efforçant de faire passer le plus parfaitement possible dans leur vie les exigences de sainteté de leur sacerdoce, une société de saints prêtres, dont l'exemple devait être une réaction contre les abus du temps, dont la présence devait opérer une contagion de bien dans les autres prêtres. L'idée du fondateur en effet était de réaliser une «congrégation d'ecclésiastiques en laquelle il y eût pauvreté en l'usage, contre le luxe, vœu de ne rechercher aucun bénéfice ou dignité, contre l'ambition, vœu de s'employer aux fonctions ecclésiastiques, contre l'inutilité»⁴⁵. Et son premier successeur ajoutera : [30] «Les maisons de l'Oratoire de Jésus doivent être à l'égard des autres prêtres ce que les monastères sont à l'égard des laïques ... de telle sorte que la seule présence d'un prêtre ou d'un frère de l'Oratoire doive exciter la tiédeur des ecclésiastiques relâchés»⁴⁶. Les membres de la Congrégation ne sont pas religieux et ne font pas de vœux ; au reste, ils n'ont pas de mission spéciale dans l'Église : «L'Oratoire n'a pas été institué pour une œuvre particulière. Partout où l'on a

⁴⁰ En voici un, exemple donné par son neveu Charles-Auguste : Le 27 octobre 1605, à Saint-André-de-Montanges, neuf jeunes gens comparaissent devant le saint pour la réception de la tonsure. L'un d'eux lui parut suspect. » Après l'avoir considéré au front », il l'interrogea : «Mon enfant, voulez-vous véritablement être d'Église ?» Après un silence gêné, le candidat " répondit enfin que non ". Alors l'évêque le pria de se retirer. Là-dessus les parents vinrent à la rescousse conjurant Monseigneur de conférer à leur fils la cléricature, parce que, tonsuré, il "pourrait posséder un certain riche bénéfice". Mais l'évêque demeura inflexible ... (Cité dans Trochu, *saint François de Sales*, t. II, p. 219.)

⁴¹ Un témoin du premier procès, cité par Trochu, *Ibid.* II, p. 87. Avec sans doute quelque exagération, Amelotte souligne l'utilité d'une telle action : «Les vices et l'ignorance des prêtres ... les avaient rendus vils et méprisables ; le nom de lévite et celui de prêtre avaient perdu tout prestige. Leur noblesse était tombée en roture. S'il y avait un homme d'honneur dans le clergé, ou il fuyait les saints ordres, ou il les cachait sous le nom d'une charge ou d'un bénéfice, ou il ne les exerçait qu'avec une pompe séculière. On donnait aux prêtres des noms ridicules, il ne se faisait point de comparaison où l'on ne fit entrer leurs actions et leurs personnes. Avec cela, comment le nom de Dieu n'eût-il pas été blasphémé, et les choses saintes méprisées ? Ils étaient le sujet des fables et des proverbes ; les buveurs en faisaient leurs chansons et psalmodies. Ils étaient le jouet des hérétiques, et les enfants les sifflaient et leur faisaient des huées par les rues. (Amelotte, *vie du Père de Condren*, t. II, p. 96-97).

⁴² *Œuvres complètes*, éd. d'Annecy, t. XXIII ; édition Migne, t. IV ; l'influence des «avertissements aux confesseurs» sera très sensible dans «*le bon confesseur*» de saint Jean Eudes.

⁴³ Édition d'Annecy, t. XII, Saint Jean Eudes s'en est nettement inspiré dans «*le prédicateur apostolique*» .

⁴⁴ Cf. infra, p. 96.

⁴⁵ Projet de l'érection de la congrégation de l'Oratoire de Jésus dans Dagens, Correspondance de Bérulle, t. I, p. 118.

⁴⁶ Cité par Brémond, op.cit. t. III, p. 164.

besoin d'un prêtre, il voudrait en donner un»⁴⁷. Il n'apparaît donc pas tant pour réformer que pour sanctifier le clergé⁴⁸.

Sa sainteté, il la puise dans une pénétration théologique plus profonde du sacerdoce de Jésus-Christ : «Le même Dieu qui a rétabli en nos jours en plusieurs familles l'esprit et la ferveur de leur première institution, déclare Bérulle, semble aussi vouloir départir la même grâce à l'état de prêtrise ... et renouveler en icelui l'état et la perfection qui lui conviennent selon son ancien usage et sa première institution, et c'est pour recueillir cet état de prêtrise, pour recevoir cet esprit de Notre Seigneur Jésus-Christ, notre grand prêtre, pour vivre et opérer sous sa conduite, que nous sommes assemblés en ce lieu et en cette forme de vie»⁴⁹. Par sa doctrine du sacerdoce [31] que nous aurons l'occasion de comparer à la conception de saint Vincent de Paul, Bérulle a marqué le clergé de France pour des générations ; mais plus que par l'Oratoire, c'est par saint Sulpice que s'est exercée cette influence.

Le plus direct héritier de l'influence de Bérulle est en effet Jean-Jacques Olier par l'intermédiaire de Condren. Celui-ci ne se contenta pas d'enrichir la doctrine oratorienne du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ⁵⁰ ; il se consacra avec prédilection à la formation d'un petit groupe de disciples qu'il destinait à réaliser l'œuvre des séminaires ; pour cela il commença par les envoyer en mission pour leur faire toucher du doigt les plaies de l'Église de France et la nécessité de l'œuvre de régénération à laquelle il voulait les voir se consacrer⁵¹ ; puis avant de mourir [32] il légua à l'un d'entre eux, du Ferrier, ses idées sur les séminaires.

Un premier essai de réalisation à Vaugirard fut de courte durée ; en effet la nomination de Jean-Jacques Olier à la cure de Saint-Sulpice amena celui-ci à prendre l'œuvre en main, à établir le séminaire auprès de la paroisse et à en faire un lieu d'apprentissage du ministère paroissial.

Il a laissé sa pensée sur le sacerdoce dans sa correspondance et surtout dans son «*Traité des saints ordres*». Bien qu'ayant été formé par saint Vincent de Paul puis par Condren au ministère des missions, et étant lui-même curé, il ne retient presque rien de ces perspectives apostoliques et reste étroitement attaché à la conception du sacerdoce reçue de Bérulle et de Condren, considérant avant tout Jésus-Christ, prêtre éternel, dans son état glorieux et ressuscité. De cette conception il sera le vulgarisateur, et les prêtres de Saint-Sulpice établis par lui pour l'œuvre des séminaires forment le clergé de France depuis trois siècles sur ce fondement.

À l'opposé d'Olier, Bourdoise semble, de tous les réformateurs du clergé au début du dix-septième siècle, avoir été le plus indépendant de l'influence de Bérulle. Originaire du pays chartrain et tourmenté du désir de s'employer au renouveau du clergé dont l'insuffisance le révoltait, il apprit que Bérulle songeait à fonder l'Oratoire dans ce but ; il vint donc à Paris et prit contact avec celui-ci ; mais ils étaient trop différents pour pouvoir poursuivre le même but par les mêmes moyens et faire œuvre commune, et ils se séparèrent. [33]

⁴⁷ R.P. Samson cité par Georges, *Saint Jean Eudes*, p. 20.

⁴⁸ C'est l'expression de Brémont, op.cit. p. 156.

⁴⁹ Bérulle cité en note dans *Œuvres choisies de Saint-Jean Eudes*, t. VI, p. 481-482. Cf. la définition de l'Oratoire donnée par Bourgoing, troisième supérieur général : «Une congrégation de prêtres qui ont pour but principal de se rendre dignes prêtres de Jésus-Christ, d'adorer son sacerdoce, d'honorer et de relever la dignité de la prêtrise et d'en faire saintement les actions.» (Préface aux Œuvres de Bérulle, Migne, col. 104.) Cette idée d'honorer le sacerdoce de Jésus-Christ apparaît au premier plan dans le récit de l'inspiration subite qu'aurait eue Bérulle de fonder sa congrégation (Houssaye, op.cit. p. 14.) Par ailleurs, dès sa jeunesse, il avait eu le souci de la réforme du clergé et avait offert 20.000 écus de son patrimoine dans ce but. (*Ibid.* p. 2.)

⁵⁰ Condren n'a lui-même écrit aucun ouvrage, et sa correspondance est peu abondante ; mais ses enseignements ont été recueillis et forment la deuxième partie de l'ouvrage publié sous son nom par l'Oratorien Quesnel et intitulé «*L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*».

⁵¹ La correspondance du P. de Condren récemment publiée témoigne dans les directives qu'il donne à ses missionnaires d'un certain réalisme apostolique qu'on ne trouve pas au même degré chez Bérulle.

D'un caractère entier et exigeant, Bourdoise se faisait le censeur impitoyable des faiblesses du clergé de son temps et les poursuivait sans mansuétude⁵². Les premiers mots de son *«idée d'un bon ecclésiastique»* le révèlent tout entier : «J'ai été fait ecclésiastique en un temps là où pour bien faire je jugeai que je ne pouvais mieux faire qu'en faisant le contraire de tout ce que je voyais être fait par la plupart des ecclésiastiques, et même des plus savants, et je me suis toujours bien trouvé de cette règle»⁵³. Il s'employa surtout à redonner décence et dignité à l'exercice du culte divin ; lui-même a précisé son dessein dans le même ouvrage : «Vous ne voyez quasi point et j'oserais dire point du tout d'église en la chrétienté, où pour le moins n'en ai-je encore vu ni ouï parler, là où le service divin et toutes les choses qui regardent l'ordre, les rubriques, les cérémonies, les vêtements et ornements tant des personnes que des autels, soient réglées et pratiquées selon les cérémoniaux et règles de l'Église. Ce serait une de mes affections de voir une Église particulière réglée, policée, ornée, meublée, servie tout à fait selon que l'Église le veut et ordonne, de telle sorte qu'il ne s'y fit rien dont on ne pût dire par quelle règle [34] telle ou telle chose se ferait et qu'ainsi cette Église pût être la règle des autres. La vie d'un homme ne serait pas mal employée à ce bel ouvrage»⁵⁴. Dans ce but il fonda à Saint-Nicolas du Chardonnet avec l'assentiment du curé de la paroisse une communauté de prêtres destinés à instruire et à édifier tous ceux qui les verront et particulièrement ceux qui viendront se mettre sous leur conduite ; pour cela, «ils chanteront les offices avec piété, ils feront les petites écoles, les catéchismes et les prônes, administreront les sacrements, et formeront les jeunes ecclésiastiques aux mêmes fonctions, sous l'autorité des évêques et des curés»⁵⁵.

Cette réalisation d'une communauté de prêtres éducateurs du clergé en leçons de choses, par l'exercice du ministère paroissial, par «l'itinéraire de l'extérieur à l'intérieur»⁵⁶, ne faisait pas double emploi avec l'Oratoire ou Saint-Sulpice et n'atteignait pas les mêmes éléments : tandis que Bérulle et Olier rassemblaient ou formaient des «prêtres de notable condition», Bourdoise, par le rang d'où il sortait et où il se maintenait, ne pouvait guère avoir directement action sur le haut clergé ; il s'attacha donc à Saint-Nicolas à la formation du petit clergé, des curés et vicaires de campagne, des simples prêtres habitués⁵⁷. [35]

C'est également à cette tâche que s'appliqua saint Jean Eudes, prêtre normand, fondateur de la Congrégation des séminaires de Jésus et Marie⁵⁸.

⁵² À cet égard sa méthode est radicalement opposée à celle de saint Vincent de Paul ; c'est même ce qui valut à ce dernier de se faire traiter par lui de "poule mouillée" un jour où le saint avait été député par plusieurs personnes pour conseiller à Bourdoise de poursuivre le bien avec moins d'âpreté.

⁵³ Outre cet ouvrage paru après sa mort, Bourdoise avait composé et publié en 1623, un livre intitulé *«le Désireux d'être un bon ecclésiastique»* aujourd'hui perdu.

⁵⁴ Bourdoise, op.cit. p. 23-24.

⁵⁵ Descouraux, cité par Schoenher, op.cit. p. 2.

⁵⁶ Huvelin : *Quelques directeurs d'âmes au XVIIe siècle*, p. 69.

⁵⁷ Pour la formation de ces humbles, Bourdoise dut recourir à la charité et instituer, le 13 février 1637, la «Bourse cléricale pour l'instruction des ecclésiastiques destinés au service des églises paroissiales». Lui-même a bien vu les limites de son rôle, comme en témoigne sous forme volontairement anonyme sa «Préface au règlement» publiée par Schoenher : «La congrégation de l'Oratoire qu'ils virent commencer en octobre 1611 en forme de communauté ou séminaire pour des prêtres de notable condition, leur a donné espérance qu'enfin Dieu leur ferait la grâce de voir bientôt commencer à l'imitation de ces bons Pères, quelques communautés ou commensalités paroissiales, pour de simples prêtres de paroisse habitués.» (p. 7). On voit que bien que n'ayant pas suivi Bérulle à l'Oratoire, Bourdoise demeurait dans l'estime de cette institution ; de même, il salua avec joie le premier essai de séminaire tenté par Olier à Vaugirard : «Ah ! si Dieu donnait trois hommes fidèles qui ne proposassent que son service et à sa façon ... pour curer la réforme du clergé et le salut du prochain, lui écrivit-il, je ferais volontiers cent lieues pour les voir et conférer avec eux.» (Schoenher, p. 141)

⁵⁸ C'est l'appellation primitive de ceux que nous nommons aujourd'hui les Eudistes. Le mot séminaire a disparu de cette appellation dès le début. Cf. Georges, op.cit. p. 7.

Avec lui, nous revenons à la tradition bérulienne authentique. Jean Eudes entra en effet à l'Oratoire en 1623, six ans avant la mort de Bérulle ; affecté à la maison de Caen, il en devint supérieur en 1640. Animé d'un zèle dévorant, il s'y dépensait au service des âmes dans les missions ; c'est là que par un mouvement analogue à celui que nous allons constater chez saint Vincent de Paul, il prit conscience de l'urgence de la formation du clergé et décida, malgré bien des difficultés et des oppositions, de quitter l'Oratoire pour former une congrégation [36] consacrée avant tout à l'œuvre des séminaires ; ce qui ne l'empêcha d'ailleurs pas de rester toute sa vie fidèle aux missions.

Il a laissé sur le sacerdoce un certain nombre d'ouvrages où il exprime son idéal de la sainteté du prêtre⁵⁹ et rapporte le fruit de son expérience du ministère⁶⁰. On peut y joindre les constitutions et règles qu'il a données à la congrégation de Jésus et de Marie : il y présente de façon très développée la forme de vie sacerdotale qu'il veut voir réalisée en ses prêtres comme le modèle sur lequel pourront se régler les clercs qui seront confiés à leur formation. Fortement marqué par son passage à l'Oratoire et par la formation qu'il a reçue, il y reste fidèle aux idées dominantes de la pensée de Bérulle⁶¹ qu'avec Olier il a vulgarisées et contribué à répandre ; mais à la différence de ce dernier, sa pensée est fortement marquée par son expérience des besoins des âmes et des missions ; dans son enseignement le zèle pour les âmes et les conseils pour le ministère pastoral tiennent une place considérable. Peut-être doit-il ce souci plus marqué à l'humilité de son origine paysanne qui lui faisait ressentir plus vivement les misères et les besoins des pauvres gens. À ce titre, de tous les réformateurs du clergé français au début du dix-septième siècle, il est le plus proche de saint Vincent de Paul.

La pensée de saint Vincent de Paul [37] sur le sacerdoce est en effet étroitement commandée par les conditions dans lesquelles elle s'est formée dans son esprit. Il est né le 24 avril 1581 aux environs de Dax. Il semble que la perspective du sacerdoce lui ait été proposée par les vues intéressées de son père. Voici ce que nous en dit Abelly : «Son père reconnut bien que cet enfant pouvait faire quelque chose de meilleur que de mener paître les bestiaux. Ce fut pourquoi il prit résolution de le mettre aux études ; à quoi il se porta encore plus volontiers par la connaissance qu'il eut d'un certain prieur de son voisinage, lequel, étant d'une famille qui n'était pas plus accommodée que la sienne, avait néanmoins beaucoup contribué du revenu de son bénéfice pour avancer ses frères»⁶². Vincent paraît être alors entré dans les vues de son père si l'on en juge par la rapidité avec laquelle il y donne suite, au mépris même des plus graves prescriptions ecclésiastiques : après avoir été tonsuré et minoré en 1596, à dix-sept ans, en 1598, à deux mois d'intervalle, il reçoit le sous-diaconat puis le diaconat ; finalement, bien qu'habitant alors Toulouse où réside un archevêque, et relevant de l'évêque de Dax par qui il se fait délivrer des lettres dimissoriales, il va demander l'ordination sacerdotale le 23 septembre 1600 à François de Bourdelle, évêque de Périgueux, alors «aveugle et moribond»⁶³, qui l'ordonne dans la chapelle privée de son château : il n'a que dix-neuf ans.

Or la bulle *Sanctum et salutare* donnée par Sixte-Quint le 5 janvier 1589, fixait à vingt-quatre ans sonnés l'âge de la prêtrise. [38] Cette bulle était, il est vrai, mal connue et mal appliquée en France ; en 1598, François de Sales, prévôt d'Annecy, voyait venir à lui pour demander leur grâce deux religieux qui, dans l'ignorance des décisions papales, s'étaient fait ordonner l'un dans sa

⁵⁹ *Mémorial de la vie ecclésiastique.*

⁶⁰ *Le bon confesseur ; le prédicateur apostolique.*

⁶¹ «Le P. Eudes demeurera toujours et intégralement bérullien.»

⁶² Abelly, *op.cit.* liv. I, chap. II (t. I, p. 12-13).

⁶³ Rédier : *Vie de Saint-Vincent de Paul*, p. 16.

dix-septième année, l'autre dans sa vingt-troisième. En 1609, le nonce en France constatera encore qu'un nombre infini de clercs tombe sous la censure⁶⁴.

Il n'en reste pas moins que toute sa vie, saint Vincent de Paul restera marqué par le souvenir de cet empressement excessif, et lorsqu'on viendra un jour lui proposer de faire entrer un de ses neveux dans les ordres pour des motifs qui n'étaient pas parfaitement purs, il s'y opposera en alléguant son propre exemple : «Pour moi, si j'avais su ce que c'était quand j'eus la témérité d'y entrer, comme je l'ai su depuis, j'aurais mieux aimé labourer la terre que de m'engager en cet état redoutable»⁶⁵.

Les premières années de son sacerdoce sont assez mouvementées ; après avoir cherché à se procurer un bénéfice, il connaît l'aventure de sa captivité en Barbarie, puis, après son retour à la liberté, vient se fixer à Paris où il devient l'aumônier de la Reine Margot. Ce que nous savons de son attitude dans ce dernier emploi témoigne déjà d'un changement profond dans son âme de prêtre. Mais il n'a pas encore pris contact [39] avec le ministère proprement dit ; c'est le Père de Bérulle à qui il a confié la direction de son âme qui lui en donne l'occasion en lui procurant la cure de Clichy que Bourgoing abandonne pour entrer à l'Oratoire alors en formation. À Clichy, dont il devient curé en 1612, Vincent découvre le ministère sacerdotal par excellence, celui de la paroisse ; dès cette époque il témoigne de son souci de la formation du clergé : il profite de son court séjour à Clichy - il ne devait y rester qu'un an - pour y former une école cléricale.

Sa nomination de précepteur dans la famille de Gondî - toujours sous l'influence de Bérulle - l'arrache dès 1613 au ministère paroissial ; mais en accompagnant Madame de Gondî dans ses domaines à la campagne, il découvre la très grande détresse spirituelle du pauvre peuple des champs, et la cause principale de cet état lamentable : l'incapacité des prêtres qui ont charge d'âme dans ces régions ; certains d'entre eux ignorent même la formule d'absolution⁶⁶.

Ému par cette grande misère des prêtres, Vincent brûle de mettre son sacerdoce au service des pauvres paysans. L'occasion lui en est donnée en 1617 par Bérulle qui lui offre la cure de Châtillon-les-Dombes, dans la Bresse. Vincent trouve cette nouvelle paroisse ravagée par l'immoralité et l'hérésie ; là encore, hélas, par leur relâchement, les six ecclésiastiques qui assurent les fonctions de chapelains portent lourdement la responsabilité de cette situation : ils discréditent leur ministère en faisant payer les confessions, en pratiquant [40] les confessions communes à haute voix, et, malgré un âge avancé, en vivant scandaleusement⁶⁷.

Le nouveau curé commence par donner l'exemple d'une vie sacerdotale parfaitement réglée et entièrement vouée au service des âmes ; mais il s'applique également à ramener les chapelains à leur devoir, et il y réussit si bien qu'il les amène à vivre en commun et à renoncer à leurs habitudes de prodigalité et de libertinage⁶⁸.

Ce nouveau ministère paroissial, très fécond, ne durera pas plus longtemps que le précédent ; dès 1618, sur les instances de Madame de Gondî que le départ de son aumônier avait laissée désemparée, et sur de nouveaux conseils de Bérulle, Vincent doit reprendre ses fonctions dans la famille de Gondî. Mais dès cette époque les expériences qu'il vient de faire ont enraciné dans son esprit deux convictions intimement liées qui le domineront jusqu'au dernier jour de sa vie : il faut courir au secours du pauvre peuple des campagnes qui se damne dans l'ignorance, et pour cela, il faut des prêtres, de bons prêtres, zélés et instruits.

⁶⁴ Lettre de saint François de Sales du 14 janvier 1598 citée par Trochu, *op.cit.* t. II, p. 68. Et lettre du nonce en France du 28 août 1609 citée par Coste, *op.cit.* t. I, p. 39.

⁶⁵ Lettre au chanoine de Saint-Martin (1658), t. V, p. 568.

⁶⁶ *Saint-Vincent de Paul*, Entretiens, XI, 170.

⁶⁷ *Saint-Vincent de Paul*, Documents, XIII, 46 et 50.

⁶⁸ *Ibid.* XIII, 50.

C'est à répondre à ce double et urgent besoin que va désormais s'employer l'activité de sa vie. Madame de Gondî que l'expérience d'un premier départ a rendue prudente, bien loin de s'y opposer, s'efforcera de la seconder, en attendant que son décès rende Vincent complètement libre de donner suite à ses projets apostoliques.

Celui-ci commence donc par donner des missions dans les terres de Gondî pour communiquer aux gens des campagnes [41] les connaissances nécessaires à leur salut et les amener à faire une bonne confession générale ; puis, en 1625, pour assurer le renouvellement périodique de ce bienfait sur leurs domaines, Monsieur et Madame de Gondî font une fondation destinée à permettre à Vincent d'établir une société de missionnaires : c'est la congrégation de la Mission qui, en fait, étendra ses exercices non seulement aux diverses provinces de France, mais à l'étranger et jusque dans les pays infidèles.

Mais le fruit des missions ne pouvait être que de courte durée si les missionnaires ne laissaient derrière eux un clergé capable de l'affermir⁶⁹. En fait, trop souvent, ce n'était pas le cas. Or l'expérience avait appris à Vincent qu'il est très difficile, «presque impossible, de réformer et redresser les mauvais prêtres qui avaient vieilli dans les vices... ; il fallait aller à la source du mal [42] pour y appliquer le remède, et puisqu'on ne pouvait que très difficilement convertir et changer les anciens prêtres, il fallait avoir soin d'en former de bons pour l'avenir». C'est pourquoi, sur l'invitation de l'évêque de Beauvais dont le diocèse avait vu les premières expériences missionnaires du saint, celui-ci, [43] en septembre 1628, emploie une vingtaine de jours à préparer les ordinands du diocèse à leur ministère sacerdotal futur ; ces exercices ne sont pas comparables à nos modernes retraites d'ordination ; ils doivent suppléer à toute la formation du séminaire ; ils comportent donc tous les matins un enseignement des éléments de théologie indispensables à l'administration des sacrements ; et l'après-midi est consacré à l'étude de la vocation et des différents ordres. Cette institution de retraites pour les ordinands deviendra une des fonctions de la congrégation de la Mission, et s'étendra, avec des modalités variant suivant le génie des différents ordres, aux Oratoriens et aux Eudistes⁷⁰.

Mais une retraite de quelques jours est peu de chose pour former un bon prêtre qui puisse demeurer tel ; aussi en 1633, pour empêcher ceux qu'il a formés par les exercices des ordinands de déchoir de leur ferveur première, sur la suggestion de l'un d'entre eux, Saint Vincent de Paul, institue dans la maison de Saint-Lazare, où est alors établie la congrégation de la Mission, des réunions hebdomadaires, le mardi ; leur but est de permettre aux ecclésiastiques de se maintenir «dans la sainteté de leur vocation ... [44] en conférant ensemble des vertus et des fonctions propres à leur ministère»⁷¹.

Cependant, même prolongées par les conférences du mardi, les retraites des ordinands, sont insuffisantes pour donner au clergé la formation nécessaire ; pour cela rien ne peut remplacer une éducation toute entière tendue vers le sacerdoce. C'est pourquoi, le concile de Trente avait prévu

⁶⁹ Jean Eudes, missionnaire infatigable, faisait avec tristesse la même constatation : «Les voilà ces pauvres gens dans d'excellentes dispositions, mais qu'en doit-on attendre sous la conduite de pasteurs tels qu'on les rencontre de tous côtés? N'est-ce pas une espèce de nécessité qu'oubliant bientôt les grandes vérités dont ils ont été touchés durant la mission, ils retombent dans leurs premiers désordres.» (Martine, cité par Pioger, *op.cit.* 315.) Et c'est ce qui l'amènera par le même mouvement que Vincent à se consacrer d'abord aux ordinands, puis aux séminaires.

⁷⁰ Bourgoing expose la méthode de l'Oratoire dans son «*Institutio Spiritualis ordinandorum triplicis viae purgativae, illuminativae seu renovativae atque perfectivae excitationes ad susceptionem sacrorum ordinum necnon ad usum susceptorum perutiles cum Romani Pontificalis explicatione complectens.*» Comme son titre, elle est un peu compliquée, plus systématique que celle de Saint-Lazare, moins souple, moins variée : les considérations mystiques y tiennent, plus de place que l'instruction pratique. (Cf. Degert, *op.cit.* p. 150 suiv., tome I.)

⁷¹ À partir de la mission de Remilly en 1640, saint Jean Eudes, de son côté, prit l'habitude de réunir les ecclésiastiques du canton pendant la mission deux fois par semaine pour les entretenir de la grandeur et des devoirs, de leur état. (Cf. Pioger, I, p. 185, et, II, 97).

des séminaires accueillant des enfants à partir de l'âge de douze ans⁷². Vincent établit en ce sens un premier essai de séminaire au Collège des Bons-Enfants qui avait été le berceau de la Congrégation avant son transfert à Saint-Lazare ; vers 1636 il commence à y accueillir des enfants se destinant au sacerdoce ; mais cet essai est prématuré et les esprits n'y sont pas suffisamment préparés ; on ne peut pas passer sans transition d'une simple retraite de dix jours à une longue formation de douze années pour accéder au sacerdoce ; expérience faite, Vincent devra reconnaître l'échec de cette tentative : «L'ordonnance du concile est à respecter comme venant du Saint-Esprit. L'expérience fait voir néanmoins que de la façon qu'on l'exécute à l'égard de l'âge des séminaristes, la chose ne réussit pas ni en Italie ni en France, les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas l'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant [45] dans les communautés et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement et aimant mieux brusquer fortune ailleurs... C'est autre chose que de les prendre âgés de vingt jusques à vingt-cinq ou trente ans. Nous en avons vingt-deux dans notre séminaire des écoliers des Bons-Enfants, entre lesquels on n'en voit que trois ou quatre qui soient passables, ni qu'on espère qu'ils persévèrent, quelque soin qu'on y apporte, dont j'infère la raison de douter, pour ne pas dire la conséquence vraisemblable que la chose ne réussira pas comme l'on se le propose»⁷³. Le vrai problème indiqué dans sa lettre même par Vincent, c'était l'établissement de grands séminaires ; plus tard interviendra la distinction nécessaire entre grand et petit séminaire⁷⁴. À cette œuvre des grands séminaires, le saint semble avoir donné [46] l'impulsion décisive et avoir fait du Cardinal de Richelieu l'instrument de sa réalisation⁷⁵. Celui-ci dès sa nomination à l'évêché de Luçon avait tenté d'établir un séminaire dans son diocèse ; sous l'influence de Vincent, il reprend maintenant ces anciens projets mais à l'échelle de la France ; il commence par offrir mille écus au saint en 1642 pour lui permettre de joindre à l'établissement infructueux des Bons-Enfants un grand séminaire où doivent être accueillis les jeunes gens «dans la disposition prochaine d'entrer dans les saints ordres, afin d'y être exercés pendant un an ou deux à la vertu ... et aux fonctions ecclésiastiques ... et être rendus capables de conduire les âmes dans les voies de la justice et du salut»⁷⁶. Puis il se tourne vers l'Oratoire et lui fait don de trois mille écus pour lui permettre de fonder des «institutions ecclésiastiques» à Saint-Magloire de Paris, à Rouen, à Toulouse. Enfin, peu de temps avant sa mort, il fait venir à Paris le Père Eudes pour lui faire part de son désir de «sortir les prêtres de l'ignorance et de la vie déréglée où ils sont pour la plupart» . Cette impulsion contribuera à la fondation de la congrégation de Jésus et Marie en 1843⁷⁷.

En ce qui concerne les Lazaristes, les séminaires deviendront pour eux, après les missions, la principale fonction de la congrégation ; [47] ils y joindront bientôt les retraites sacerdotales pour maintenir et affermir au cours des années de ministère le bienfait de la formation du séminaire⁷⁸.

⁷² Décret «*Cum adolescentium ætas*», session XXIII, chap. XVIII.

⁷³ Lettre à Bernard Codoing du 19 mai 1664 (*Correspondance*, II, 459) ; plus de trois ans auparavant, le saint disait déjà son peu de confiance en ce genre d'institution : «Jusqu'à présent, je n'ai pas ouï dire que pas un de cette sorte (séminaire d'enfants) ait réussi au bien de l'Église ; (Lettre du 3 février 1641, à Louis Lebreton ; II, 152).

⁷⁴ L'oratorien Cloyseau nous présente la transition entre les exercices des ordinands et les grands séminaires comme s'étant faite progressivement : «D'abord, c'était beaucoup quand on pouvait obtenir que les prélats obligeassent pendant huit ou dix jours tous les ecclésiastiques d'assister à une conférence du matin et à une autre du soir qu'on leur faisait dans les Églises ou maisons de l'Oratoire avant que de recevoir les ordres. Ces maisons, dans la suite ; étant un peu meublées, on les obligea d'y demeurer pendant dix jours, quelques prélats pendant deux mois, et d'autres enfin plus zélés jusqu'à trois mois avant chaque ordre sacré et ainsi insensiblement les premiers séminaires se sont établis.» (Cité par Degert, *op.cit.* t. I, p. 156).

⁷⁵ *Ibid.*, p. 160.

⁷⁶ Abelly, liv. II, chap. XI.

⁷⁷ Martine, cité par Degert *op.cit.* p. 161 sq. La nièce de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, donnera une somme considérable au Père Eudes pour le premier établissement. Pendant ce temps, en 1642, M. Olier avait inauguré le séminaire de Saint-Sulpice.

⁷⁸ Si saint Vincent de Paul et saint Jean Eudes ont été l'un et l'autre attachés successivement aux travaux des missions, puis à l'œuvre des séminaires, en définitive, ils ne mettent pas l'accent sur la même tâche. Pour saint Vincent, même

C'est ainsi que parallèlement à son œuvre de service des âmes par les missions, saint Vincent de Paul fut amené à édifier une œuvre de formulation et de sanctification sacerdotales. En même temps que le sens des besoins des âmes et le zèle pour les secourir ne cessaient de croître en lui, le souci du prêtre prenait dans son esprit une place toujours plus grande" allant même parfois à l'emporter sur celui du salut des âmes qui, en définitive, dépendait toujours de la présence auprès d'elles d'un prêtre digne de ce nom.

Il en résulte que la conception du sacerdoce chez saint Vincent de Paul [48] est profondément enracinée dans la réalité concrète de son expérience ; elle n'a pas sa source principale dans les livres ni dans un enseignement reçu ou dans un approfondissement personnel de la «doctrine, mais dans la très vive prise de conscience de ce que doit être un prêtre authentique pour accomplir sa mission de salut auprès des âmes. Aussi n'est-ce pas sur le plan proprement dogmatique que se situe l'originalité de la pensée de saint Vincent de Paul sur le sacerdoce : en dehors d'une perpétuelle référence à l'Évangile qui, avec son expérience, est sa source principale, il ne fait que reproduire les affirmations fondamentales de la doctrine classique sur le sacerdoce avec force mais sobriété⁷⁹. Il l'incorpore d'ailleurs à sa conception de la vie chrétienne, tant il est convaincu comme tous ses contemporains que «les saints ordres supposent un chrétien dans sa perfection»⁸⁰. Parmi tous les enseignements que nous le verrons donner à ses prêtres, un certain nombre ne représentent pas tant [49] une doctrine vraiment sacerdotale que l'application à leur état des principes fondamentaux de la vie chrétienne⁸¹.

Mais surtout ce qui lui est propre, c'est que des affirmations dogmatiques traditionnelles il tire pratiquement pour le ministère jusqu'aux dernières conséquences. On ne trouve pas chez lui comme chez les grands maîtres de l'école française, ses contemporains, Bérulle, Olier et surtout Condren, de profondes considérations théologiques sur le sacerdoce et le sacrifice de Notre Seigneur ; mais de l'affirmation qui lui est commune avec eux que notre sacerdoce est une participation à celui de Jésus-Christ, il tire toutes les conclusions pratiques qui doivent nous permettre de rendre cette participation en nous, aussi parfaite que possible. La pensée de saint Vincent de Paul sur le sacerdoce s'est formée et se présente à nous non pas tant sur le plan dogmatique que sur le plan pastoral ; elle se présente même plus précisément sur le plan missionnaire.

Cela tient aux conditions dans lesquelles elle a été exprimée. Saint Vincent de Paul ne nous a laissé aucun écrit exposant de façon un peu systématique son idée du sacerdoce, comme l'ont fait Olier ou saint Jean Eudes ; mais au gré des occasions ou des besoins, il l'a exprimée dans ses entretiens ou dans sa correspondance, principalement lorsqu'il s'adressait aux prêtres de sa Congrégation. C'est donc surtout en fonction d'eux et de leur ministère de missionnaires qu'il parle ;

après l'établissement des séminaires, les missions restent la tâche principale : «Ce travail-là est le capital de notre congrégation ; tout le reste n'est qu'accessoire. Car nous n'eussions jamais travaillé aux ordinands, ni aux séminaires des ecclésiastiques si nous n'eussions jugé qu'il était nécessaire pour maintenir les peuples en bon état, et conserver les fruits des missions, de faire en sorte qu'il y ait de bons ecclésiastiques parmi eux.» (Abelly liv. IV, chap. I ; t. V, p. 10). Pour saint Jean Eudes au contraire, le séminaire est l'œuvre principale : «Si, étant en mission, nous apprenions qu'on eût besoin de nous au séminaire, nous devrions laisser là la mission et courir au Séminaire comme au feu.» (*Œuvres* XII, 206.) Saint Vincent de Paul, lui, disait : «Nous devons courir aux besoins spirituels de notre prochain comme au feu!» (*Entretiens*, XI, 34).

⁷⁹ On peut lui appliquer ce que dit le P. Lebrun à propos de saint Jean Eudes : «Les vues du P. Eudes sur le sacerdoce catholique sont bien grandes et bien belles ... Dans ce qu'elles ont d'essentiel, elles ne sont que l'écho de la tradition catholique. On les retrouve chez tous les réformateurs du clergé au XVIIe siècle. ~ (Cité par Brémond, *op.cit.* p. 167.)

⁸⁰ Olier : *Traité des saints ordres*, p. 23 ; cf. p. 29 : «Ce premier point de la vie chrétienne (la mortification) est le premier fondement nécessaire pour aspirer à la haute dignité de la cléricature». De même saint Jean Eudes expose à ses prêtres dans les *Regulæ* ce à quoi ils sont tenus «*quatenus christiani et clerici*», et il les déclare liés par les vœux du baptême et du sacerdoce. Cf. Bourdoise : «Il est comme impossible de faire d'un mauvais chrétien un bon clerc». (*op.cit.*, p. 17).

⁸¹ Par exemple la conformité à la volonté de Dieu ; (cf. XII, p. 164-165).

[50] cependant parce qu'à cette activité première s'est ajoutée très vite la charge de former les prêtres, il y a trouvé l'occasion d'aborder plus directement la question du sacerdoce⁸².

La forme purement occasionnelle sous laquelle se présente le plus souvent son enseignement impose encore une remarque ; son avis étant habituellement provoqué par un conseil qu'on lui demande, par une nouvelle qu'il apprend, par un avis qu'il doit donner, il importe, pour comprendre sa pensée véritable, de préciser la circonstance qui l'amène à l'exprimer. Faute de cette précaution, on risque de fausser la pensée du saint, d'autant plus qu'en des situations diverses il est parfois amené à donner des avis opposés ; il convient donc de rapprocher les différentes solutions pour dégager la doctrine commune qui justifie ces applications variées. Certains jugements sommaires et exclusifs sur saint Vincent de Paul s'expliquent par l'oubli de cette précaution⁸³.

Pour ne pas trahir la pensée du saint, nous nous efforcerons de lui conserver la forme même qu'il lui a donnée, parfois ramassée dans une image saisissante, plus souvent, surtout dans les entretiens, étalée un peu longuement avec des [51] répétitions insistantes⁸⁴, mais jamais indifférente. Ce parti pris de laisser le plus possible la parole au saint ne s'inspire pas d'un souci littéraire ; lui-même en était absolument dépourvu⁸⁵. Mais il a semblé que la fermeté de sa parole, son accent de conviction, et sa force de persuasion avaient une valeur irremplaçable pour communiquer la conception du sacerdoce qu'il veut donner. Mieux que la présentation qui en est faite ici, c'est la méditation des textes mêmes qui peut permettre d'entrer véritablement dans la pensée du saint sur le prêtre et, d'une certaine façon, d'en subir la contagion. [53]

⁸² Par exemple dans ses entretiens sur les exercices des ordinands (XI et XII, passim) ou dans ses directives à Antoine Durand, nommé supérieur de séminaire (XI, 342-351).

⁸³ Par exemple en ce qui concerne son opinion sur la valeur de la science ; cf. *Correspondance*, II, 322, note 9. Sur ce point, voir *Infra*, p. 166.

⁸⁴ Formule saisissante : «Nous devons courir aux besoins spirituels du prochain comme au feu!» (*Entretiens*, XI, 31).

Répétition insistante : *Entretiens* XI, 291, Cité *infra*, p. 197

⁸⁵ «Il n'est pas un penseur, un spéculatif comme Bérulle et Condren ; il a voulu se mettre, quoiqu'il ait beaucoup écrit, en dehors de la littérature. Mais son esprit est si vif et son cœur si chaud que la grâce du style lui est donnée par surcroît, et qu'il n'y a pas dans les quatorze volumes qu'il a laissés une page qui soit fade et indifférente.» (Calvet : *La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon*, p. 127).